



AVIS

Le maire de la commune de Mollkirch
informe les descendants ou successeurs de
M. SEEL Florent

auquel une concession de 2 m² avait été délivrée dans le cimetière communal
de Mollkirch,

par acte en date du 21 octobre 1924 pour perpétuité

que, par application des articles L 2223-13 et suivants du Code Général des
Collectivités Territoriales,

il sera procédé dans ledit cimetière, le

10 décembre 2025 à 15 heures,

à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession
(emplacement D/III/6), et les invite à assister audit constat ou à s'y faire
représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à Mollkirch
le 31 octobre 2025

Le maire
Mario TROESTLER